



DEMANDE D'ARRÊTE DE POLICE DE CIRCULATION (travaux ; livraison) - Année 2025 -

A ADRESSER 10 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

Sécurité Domaine Public Mairie de Tulle 10 rue Félix Vidalin CS 30125 19012 TULLE CEDEX Tel: 05 55 26 64 61 sdp@ville-tulle.fr

NOM et ADRESSE de l'entreprise ou du demandeur :

N° SIRET APE (mention obligatoire)

Portable : Mail :

Sous-traitant(s) intervenant sur le chantier :

Nature des travaux ou de la livraison :

Si déclaration auprès de l'Urbanisme, veuillez préciser le n° du dossier :

Adresse des travaux ou de la livraison :

DATE DES TRAVAUX / LIVRAISON : / / 2025 au / / 2025

Matin de à Après-Midi de à

Nous joindre un plan ou une photo de la zone des travaux ou de la livraison

Plusieurs rues de la Ville de Tulle ont des restrictions de tonnage, préciser le tonnage des camions :



Les données recueillies via ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande. Elles sont confidentielles, limitées aux personnes habilitées et conservées de manière sécurisée durant la durée strictement nécessaire, conformément au RGPD. Pour plus d'information ou pour l'exercice de vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, limitation et portabilité, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : sdp@ville-tulle.fr

Table with 2 columns: Description of equipment (e.g., Number of parking spaces, Benne, Echafaudage, Nacelle, Palissade, Stockage de matériaux) and checkboxes for 'OUI' and 'NON'.

Table titled 'L'occupation du domaine public sera facturée' showing tariffs for various services like 'Espace occupé', 'Benne', 'Nacelle', 'Echafaudage', 'Stockage sur domaine public', 'Fermeture de route', and 'Prêt de panneaux'.

Si la durée des travaux est supérieure à un mois, des tarifs spécifiques sont appliqués.

Le Service du Domaine Public se réserve la possibilité d'imposer une fermeture de route, une chaussée rétrécie ou une circulation alternée en fonction de la configuration de la voie. Dans le cas d'un ravalement de façade, remettre en place le « N° de voirie » en fin de travaux. La demande de travaux (DP, PC) doit être déposée au Service Urbanisme de la Mairie de Tulle : obligatoire en ce qui concerne le ravalement de façade, clôture, toiture, construction de moins de 20 m²

Tulle, le ___/___/___ Signature